

Liste du matériel 3H₂ 2024-2025

Classe d'Emilie Nunes
et de Sophie Mayor

Chers parents,

Selon le règlement de l'Etat du Valais du 22.03.2019, les frais pour fournitures scolaires, le matériel de classe et d'école, ainsi que les activités culturelles et sportives en lien avec le Plan d'études romand seront pris en charge par l'Etat et par la commune. Les effets et équipements personnels restent à la charge des parents.

Liste du matériel à acheter par les parents :



- 1 paire de pantoufles (de préférence de la marque « elefanten »)
- 1 sac d'école pouvant contenir un classeur fédéral
- 1 sac de gym contenant une paire de baskets pour salle
- 1 gobelet en plastique dur pour boire de l'eau
- 8 paquets de mouchoirs

Pour le bricolage

- 1 tablier en tissu bien fermé disposant d'un lien au col pour suspendre



Marquer le tout du prénom de l'enfant

Le jour du bricolage, mettre des habits dommageables



- avoir toutes ses affaires pour le **lundi 19 août 2024**
- apporter le livret scolaire signé et le planning (joint au livret scolaire) des entrées et sorties (bus, UAPE, piéton)
- l'agenda et toutes les autres fournitures scolaires seront fournis par l'école.